

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature*

Direction de l'eau et de la biodiversité

**Arrêté du 16 juin 2009 portant nomination
au Conseil national de la protection de la nature**

NOR : DEVN0913574A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire en date du 16 juin 2009, sont nommés membres du Conseil national de la protection de la nature à compter de la date de la signature du présent arrêté :

1° Sur proposition des ministres concernés :

- le sous-directeur de la forêt et du bois, représentant du ministre chargé de l'agriculture ;
- le sous-directeur de la qualité du cadre de vie, représentant du ministre chargé de l'équipement ;
- le directeur général des collectivités locales, représentant du ministre chargé de l'intérieur ;
- le directeur de l'architecture et du patrimoine, représentant du ministre chargé de la culture ;
- le sous-directeur des ports et du transport fluvial, représentant du ministre chargé de la mer.

2° Au titre des huit personnalités scientifiques qualifiées désignées parmi les enseignants et chercheurs spécialisés dans les sciences de la nature :

- M. Jean-Claude Lefeuvre, titulaire ; M. Jacques Weber, suppléant ;
- Mme Isabelle Mauz, titulaire ; M. Arnaud Cosson, suppléant ;
- M. Yvon Le Maho, titulaire ; M. Robert Barbault, suppléant ;
- M. Gérard Largier, titulaire ; M. Vincent Boullet, suppléant ;
- M. Jean-Marie Gourreau, titulaire ; M. Pascal Arne, suppléant ;
- M. Serge Muller, titulaire ; Mme Marion Gosselin, suppléante ;
- M. Bernard Delay, titulaire ; M. Jean-Dominique Lebreton, suppléant ;
- Mme Sophie Bobbé, titulaire ; M. Bernard Kalaora, suppléant.

3° Sur proposition des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L. 141-1 du code de l'environnement ayant un caractère régional :

- M. Jean-Pierre Sardin, représentant de Poitou-Charentes nature, titulaire ; M. Bernard Clément, représentant de Bretagne Vivante, suppléant ;
- M. Patrick Foltzer, représentant de Alsace nature, titulaire ; M. Frédéric Deck, suppléant ;
- M. Raymond Faure, représentant de la fédération Rhône-Alpes de protection de la nature, titulaire ; Mme Marie-Paule de Thiersant, suppléante ;
- M. Jean-Francis Gosselin, président de la Société de protection de la nature du Gard, vice-président de Languedoc-Roussillon nature environnement, titulaire ; Joseph Trave représentant le Comité de liaison des associations pour l'environnement du Languedoc-Roussillon, suppléant ;
- M. Claude Suzanon, représentant de la Société d'études de protection et d'aménagement de la nature en Guyane, titulaire ; Mme Christelle Payet, représentant de la Société réunionnaise pour l'étude et la protection de l'environnement, suppléante ;
- M. Philippe Barbedienne, représentant de la Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest, titulaire ; M. Pierre Davant, suppléant.

4° M. Christian Pichoud, président du conseil d'administration de l'établissement public du parc national des Ecrins.

5° Sur proposition de la Fédération des parcs naturels régionaux de France :

- M. Paul Raoult, titulaire ; M. Michael Weber, suppléant.

6° Au titre des personnalités qualifiées désignées par le ministre chargé de la protection de la nature :

- M. Sébastien Moncorps, titulaire ; M. Christophe Lefebvre, suppléant ;
- M. Yves Vérilhac, titulaire ; M. Jean-Marie Petit, suppléant ;
- M. Pascal Vautier, titulaire ; Mme Catherine Laurain, suppléante.

7° Sur proposition de « Réserves naturelles de France » :

M. Frédéric Bioret, titulaire ; M. Christian Schwoehrer, suppléant.